

Nouvelles du C.A.

Volume 15, n°2 (N° 398, 29 novembre 2017)

Calendrier scolaire 2018-2019

Le conseil d'administration a adopté le calendrier scolaire 2018-2019 tel qu'il a été présenté lors de la rencontre.

Le projet de calendrier a fait l'objet d'une consultation auprès de la commission des études qui a donné un avis favorable le 16 novembre 2017.

Adoptions de trois programmes d'attestation d'études collégiales

Le conseil d'administration a adopté les trois programmes d'attestation d'études collégiales suivants :

- **Estimation de projets en construction de bâtiments et d'ouvrages en génie civil**
Le Collège offre depuis plus de douze ans une attestation d'études collégiales (AEC) en Intégration de la conception et de la réalisation d'ouvrages en génie civil. Riche de son expertise dans ce secteur et à la suite de l'identification de besoins de perfectionnement grandissants en estimation, la Direction de la formation continue et aux entreprises a développé ce nouveau programme.

La commission des études a donné un avis favorable au programme lors de la rencontre du 19 octobre 2017.

- **Coordination de maquettes numériques BIM**
Depuis 2012, la Direction de la formation continue et aux entreprises du CVM suit de près l'implantation du BIM (*Building information modeling*) ou de la modélisation des données du bâtiment au Québec. Cela consiste en un processus d'échange et de collaboration dans toutes les étapes d'un ouvrage, c'est-à-dire de la conception jusqu'à la démolition d'un bâtiment.

Le Collège a uni ses efforts à ceux du Cégep de Limoilou afin de développer une attestation d'études collégiales de spécialisation pour cette profession en émergence au Québec. Un avis favorable de la commission des études a été émis le 16 novembre 2017. Le Département d'architecture du Collège a également été mis à contribution dans le développement de ce programme.

- **Modélisation des données du bâtiment**
L'industrie du bâtiment et de la construction a développé une nouvelle méthode de travail collaboratif : la modélisation des données du bâtiment (*Building Information Modeling – BIM*). Celle-ci permet aux divers intervenants de travailler simultanément sur un même modèle. À l'aide de la technologie, on permet à chacun d'interagir directement lors de la conception dans

le but d'améliorer le produit en fonction des contraintes anticipées et de réduire de façon considérable les risques d'erreurs liés à l'échange d'informations.

Cette montée de la technologie entraîne une problématique de pénurie de main-d'œuvre spécialisée, apte à participer à la conception, à la modélisation et à la création de maquettes en trois dimensions (3D). C'est donc dans cette perspective que la Direction de la formation continue et aux entreprises a élaboré une étude de pertinence et une analyse de situation de travail qui ont mené à la conception d'une AEC répondant à ces besoins de spécialisation.

Le programme a reçu un avis favorable de la commission des études le 16 novembre 2017. Le Département d'architecture du Collège a également été mis à contribution dans le développement de ce programme.

Programme d'entretien en transport vertical (ascenseurs et escaliers mécaniques)

Le cégep du Vieux Montréal a procédé à un appel d'offres afin de conclure un contrat de trois ans ferme pour l'entretien des ascenseurs et des escaliers mécaniques des bâtiments situés au 255 rue Ontario Est ainsi qu'au 2040 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Montréal.

Le conseil d'administration a autorisé :

- L'octroi du contrat à l'entreprise Ascenseurs Viau inc. pour le programme d'entretien en transport vertical (ascenseurs et escaliers mécaniques) pour un montant de 440 900 \$, avant taxes;
- Une somme supplémentaire de 44 090 \$ représentant 10 % de la valeur totale du contrat pour couvrir les contingences;
- La Direction générale du cégep du Vieux Montréal à émettre les bons de commande conséquents à ce projet.

Le contrat prévoit également deux options de renouvellement d'une année chacune. Le contrat débutera le 1er décembre 2017 et se terminera le 30 novembre 2020. La première option de renouvellement d'une année débutera le 1er décembre 2020 et se terminera le 30 novembre 2021. La deuxième option de renouvellement d'une année débutera le 1er décembre 2021 et se terminera le 30 novembre 2022.

Rapport financier annuel 2016-2017

Lors de la rencontre, le conseil d'administration a procédé à l'adoption du rapport financier annuel 2016-2017 qui se termine avec un surplus de 1 721 024 \$.

Après cinq années de compressions budgétaires, de prévisions et de résultats déficitaires, cette nouvelle a été accueillie avec une grande satisfaction par les membres du conseil qui ont profité de l'occasion pour souligner que ces résultats sont le fruit des efforts des dernières années de l'ensemble de la communauté. Le Collège est d'autant plus fier que ces efforts aient toujours été dirigés vers l'objectif de maintenir la qualité des services et de la formation tout en parvenant à réduire le déficit.

Bien que l'année 2016-2017 ait fait l'objet d'un réinvestissement et de l'ajout de sommes lors de la mise à jour économique, le Collège est demeuré prudent dans l'élaboration de nouveaux projets. Il en résulte

un surplus de 1,7 M\$ qui va enfin permettre au CVM de rétablir son solde de fonds et de reprendre le chemin du développement.

Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017-2018

Le conseil d'administration a nommé la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant du cégep du Vieux Montréal pour l'exercice financier 2017-2018 (2e année du mandat), selon des honoraires de 30 500 \$.

Renouvellement de mandat de la directrice des études

Lors de la rencontre, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du renouvellement du mandat de madame Nathalie Giguère à titre de directrice des études du cégep du Vieux Montréal. L'adoption de cette résolution suivait la recommandation unanime du comité de renouvellement qui devait consulter la communauté à cet égard et présenter un rapport.

Le conseil d'administration réitère donc pleinement sa confiance en madame Giguère et lui accorde un mandat de cinq ans débutant le 28 février 2018 et se terminant le 28 février 2023.

[Lire le communiqué.](#)

Nominations à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration

Selon les dispositions de l'article 4.4 du Règlement numéro 1 de régie interne du cégep du Vieux Montréal, le conseil procède à des nominations à la présidence et à la vice-présidence lors de l'assemblée annuelle.

La personne élue à la présidence du conseil en conduit les assemblées et assume les responsabilités qui lui sont dévolues en vertu des règlements et politiques du Collège.

La personne élue à la vice-présidence occupe la présidence lorsque la charge est vacante ou que son titulaire est incapable d'agir par suite d'une absence ou d'une maladie.

Le conseil a nommé madame Sophie Montreuil à la présidence et madame Lucie Lanteigne à la vice-présidence.

Nominations des membres du comité exécutif

Selon les dispositions de l'article 5.4 du Règlement numéro 1 de régie interne du cégep du Vieux Montréal, le conseil nomme les membres de son comité exécutif lors de l'assemblée annuelle.

Selon les dispositions de l'article 12, section III, du Règlement numéro 1 de régie interne du cégep du Vieux Montréal, le comité exécutif se compose de six personnes. Il comprend deux membres d'office, la directrice générale, à titre de présidente, la directrice des études ainsi que quatre membres élus par le conseil.

La durée du mandat des membres élus au comité exécutif est d'un an et se termine lors de l'élection suivante. Un mandat est renouvelable. Le comité exécutif est responsable de l'administration courante du Collège. Également, il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par les règlements du Collège. Le comité exécutif rend compte au conseil par l'entremise de la directrice générale.

Le conseil d'administration a nommé :

- Mme Mylène Boisclair, directrice générale (membre d'office)
- Mme Nathalie Giguère, directrice des études (membre d'office)
- Mme Sophie Montreuil
- Mme Lucie Lanteigne
- M. Luc Bouchard
- Mme Monique Desrosiers

Politique de lutte contre le tabagisme

Le conseil d'administration a adopté la [Politique de lutte contre le tabagisme](#) telle que présentée lors de la rencontre.

Un comité consultatif composé de représentants du personnel et d'étudiants a été formé pour déterminer les principes directeurs de cette politique. Afin de donner une période d'adaptation aux fumeurs, le Collège implantera progressivement les restrictions jusqu'à devenir un campus totalement sans fumée le 1er janvier 2019.

Voici les différentes étapes :

- Jusqu'à la rentrée d'automne 2018 : interdiction de fumer à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres de toute porte d'accès à un bâtiment du collège.
- Session d'automne 2018 : un seul espace réservé aux fumeurs.
- À partir de janvier 2019 : campus totalement sans fumée.

Afin d'offrir les meilleures possibilités aux personnes désirant cesser l'usage des produits du tabac, le Collège s'engage à mettre sur pied des programmes de sensibilisation, d'information ou de formation et à promouvoir les moyens et les ressources d'aide disponibles pour l'abandon du tabagisme.

Rapport annuel 2016-2017 du CRISPESH

Le conseil d'administration a adopté le rapport annuel 2016-2017 du Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) affilié au cégep du Vieux Montréal et au collège Dawson.

Le rapport fait état du sommaire des réalisations en matière de recherche appliquée, de service d'accompagnement, de transfert et de formation. Il analyse aussi les résultats obtenus dans le cadre du projet Synchron. De plus, le rapport présente les retombées sur la formation collégiale, le projet d'états financiers et les résultats majoritairement atteints conformément aux objectifs stipulés dans le projet de travail 2016-2017.

Modification du nom du CRISPESH

Le conseil d'administration a approuvé la demande de modification du nom du CRISPESH pour Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ceci confèrera plus de clarté aux services fournis par le centre. L'acronyme demeure le même, c'est-à-dire CRISPESH.

Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes

Le conseil d'administration a désigné la directrice ou le directeur des communications et des affaires corporatives à titre de répondant ou de répondante en matière d'accommodement, conformément à la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

La loi encadre notamment le traitement des demandes d'accommodements pour un motif religieux résultant de l'application de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne. Cette Loi prévoit notamment que l'organisme doit s'assurer que l'accommodement demandé respecte le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et le principe de la neutralité religieuse de l'État. Afin d'accompagner les organismes dans le cadre d'une demande d'accommodement pour des motifs religieux, la loi précise que la ministre établit des lignes directrices.

Par ailleurs, la loi précise que la plus haute autorité d'un organisme doit désigner au sein de son personnel un répondant en matière d'accommodement qui aura pour fonctions notamment de le conseiller et de lui formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues.

Règlement relatif à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme

En septembre 2017, le Collège a reçu une demande du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin de remplir un questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle pour 2016-2017. Ce questionnaire doit obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme, pouvoir qui appartient au conseil d'administration.

En juin 2014, le conseil d'administration a adopté le [Règlement relatif à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme](#). Par la suite, ce règlement a été modifié à trois reprises pour tenir compte de nouvelles exigences relatives au dirigeant de l'organisme.

Comme les demandes du SCT sont de plus en plus fréquentes, que l'on demande la signature du dirigeant de l'organisme, et ce, dans des délais souvent très courts, il y a lieu d'autoriser la Direction générale à signer tous les documents devant être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor en matière de reddition de compte pour la gestion des organismes publics.

Le conseil d'administration a approuvé la demande de modification à l'article 2.2.3 du Règlement relatif à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme.

Projet d'amélioration énergétique pour les bâtiments

Le conseil d'administration a adopté le projet de résolution suivant :

- Annuler la résolution EX-CA 379.1 mandatant la firme Écosystem pour la réalisation du projet d'efficacité énergétique pour un montant de 4 640 500 \$;
- Annuler la résolution EX-CA 391.2 autorisant un montant de 464 050 \$ représentant 10% de la valeur du contrat afin de couvrir les contingences;
- Mandater la firme Écosystem pour la réalisation d'un projet d'efficacité énergétique auto finançable sur une période maximale de 12,1 ans pour un montant ne dépassant pas 4 437 100 \$ toutes taxes incluses;
- Autoriser un montant de 443 710 \$ représentant 10% de la valeur initiale du projet d'efficacité énergétique afin de couvrir les contingences.

Le projet de résolution soumis a pour objectif de rétablir la situation au niveau des montants approuvés pour le contrat total et la contingence. L'écart provient du fait que lors de l'approbation du contrat d'une somme de 4 640 500 \$, ce montant incluait déjà une contingence, laquelle n'avait pas été identifiée distinctement.

Prochaine réunion

La prochaine rencontre se tiendra le 28 février 2018.

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives*